

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
CONSEIL MUNICIPAL DU 28 SEPTEMBRE 2023

NOMBRE DE CONSEILLERS :

- en exercice	29
- présents	25
- votant par procuration	4
- absent	0
- total des votants	29

xxx

Affichage en mairie et publication sur le site Internet de la Ville de la liste des délibérations
examinées en séance faits le 29 septembre 2023.

xxx

L'an deux mille vingt-trois, le jeudi vingt-huit septembre, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Ville de Lillebonne, légalement convoqué le vingt et un septembre, s'est assemblé en session ordinaire accessible au public dans la salle de l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Mme Christine DÉCHAMPS, Maire.

Étaient présents :

Mme Christine DÉCHAMPS, Maire,

M. Kamel BELGHACHEM, Mme Emmanuelle PATIN, Mme Marie-Hélène LONGO, M. Franck LEMAÎTRE,
Mme Fabienne MANDEVILLE, M. Pascal SZALEK, Mme Evelyne BAILLEUL, Adjoints,

Mme Chantal BEAUDOIN, Mme Michelle DAJON, Mme Brigitte POLLET, Mme Nathalie CASTEL, M. Sébastien MORO,
M. Junior MOUDJIH A FIONG, M. Tarek HAMMAN, M. Fabrice LEPAREUX, M. Omar BELGHACEM, M. Johan GONZALEZ,
Mme Arlette LECACHEUR, Mme Sylvie DE MILLIANO, M. Patrick CIBOIS, M. Jean-Yves GOGNET, M. Thierry GIMAY, Mme
Djémaïa TAKARLI, Mme Sourayo OUF, Conseillers Municipaux.

Excusés :

M. Yves GIMAY	qui donne pouvoir à	Mme Chantal BEAUDOIN
Mme Marianne DUHAMEL	qui donne pouvoir à	M. Franck LEMAÎTRE
M. Patrick WALCZAK	qui donne pouvoir à	M. Jean-Yves GOGNET
Mme Anne-Lise COUTURE	qui donne pouvoir à	M. Patrick CIBOIS

Absent :

//

formant la majorité des membres en exercice.

M. Jean-Yves GOGNET est nommé secrétaire par le Conseil Municipal à l'ouverture de la séance.

Délibération n°: D.57/09.23

Objet : Parc automobile communal
Cession d'un véhicule et sortie de l'inventaire communal

VILLE DE LILLEBONNE
Réunion du Conseil Municipal
Séance ordinaire du 28.09.2023

Délibération n°: D.57/09.23

**Objet : Parc automobile communal
Cession d'un véhicule et sortie de l'inventaire communal**

Madame le Maire indique que la Ville de Lillebonne a acquis un véhicule Peugeot 5008 en remplacement d'un véhicule Ford C-Max II. Ce dernier véhicule, dont la Ville n'a plus l'usage, a été mis en vente en l'état et a fait l'objet d'une proposition de reprise au prix de 12 000 €.

La valeur de la cession du véhicule vendu excédant le seuil de 4 600 € fixé à l'alinéa 10° (aliénation de gré à gré de biens mobiliers) de la délibération du 17 septembre 2020 (n°D.81/09.20) portant sur les délégations confiées par le Conseil Municipal au Maire, il revient à l'instance délibérante de se prononcer sur la cession dudit véhicule qui doit, par ailleurs, faire l'objet d'une sortie de l'inventaire communal.

Aussi, au regard de ce qui précède,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2121-29,

Considérant la volonté de la collectivité, lorsqu'elle est propriétaire d'objets ou de matériels inutilisés, de procéder à leur cession,

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'autoriser la cession en l'état, du véhicule Ford C-Max II, au prix de 12 000 €,
- d'autoriser Madame le Maire ou son représentant à effectuer les opérations afférentes ainsi que celles relatives à la sortie du bien de l'inventaire communal.

DÉLIBÉRATION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

*Délibéré en séance les jour, mois et an susdits.
Pour extrait certifié conforme,*



Le Maire de Lillebonne,

Christine DÉCHAMPS.

Le secrétaire de séance,

Jean-Yves GOGNET.